

CERTIFICAT MEDICAL
POUR LES CANDIDATS HANDICAPES DEMANDANT A BENEFICIER DE MESURES
PARTICULIERES LORS DES EXAMENS
EXAMEN CONCERNE :

A établir en priorité par le médecin scolaire, le médecin traitant ou le médecin spécialiste
A agraver **sous pli confidentiel** à la demande de mesures particulières établie par le candidat (fiche 1)
Ce pli cacheté ne sera ouvert que par le médecin désigné par la CDAPH

Les mesures d'aménagements préconisées doivent être en cohérence avec les mesures mises en place durant la scolarité en cours.

Je soussigné(e) Docteur.....

certifie avoir examiné M.....

candidat(e) à un examen et qui **présente un handicap justifiant la mise en œuvre de mesures particulières**

- Description du handicap ou de l'incapacité :

A – Organisation du temps

A1 Tiers temps supplémentaire pour les épreuves

Toutes épreuves

Sinon préciser :

Écrites

Orales

Pratiques

Pour la préparation des épreuves orales ou pratiques

A2 Période de repos

Pause pendant l'épreuve pour repos, soins, restauration, contrôle biologique

Possibilité de se lever, marcher, aller aux toilettes dès la 1ère heure

Temps compensatoire

B – Accès aux locaux et installation matérielle

Salle en rez-de-chaussée avec accès direct

Accessibilité des locaux (plan incliné, ascenseur)

Mobilier adapté fourni par le candidat

(préciser).....

Conditions particulières d'éclairage (préciser).....

Sanitaires aménagés

Proximité de l'infirmerie

Isolement du candidat dans une salle

Autres observations complémentaires et utiles à l'installation matérielle du candidat dans les meilleures conditions possibles (salle adaptée, proximité de prises de courant,...)

.....

C – Aides humaines

Les aides humaines sont prévues pour :

Les épreuves orales les épreuves pratiques les épreuves écrites

Aide pour l'installation matérielle du candidat dans la salle d'examen

Aide pour le passage aux toilettes

Secrétaire ou assistant (ayant connaissance de la charte du secrétaire) pour :

Lecture du sujet à voix haute, sans reformulation, lecture de manière collective

Lecture du sujet à voix haute avec reformulation de l'écrit

Lecture orale des sujets en articulant et en se plaçant face au candidat

Lecture des résultats d'expériences pratiques nécessitant une bonne vision des couleurs

Ecriture sous la dictée du candidat

Accompagnement effectué, si possible, par la personne habituellement chargée de l'aide

Assistant spécialisé

Lecture du sujet à voix haute avec reformulation de l'écrit de l'oral

Port par le surveillant du système HF pour les épreuves écrites et/ou orales

Interface en langage des signes française (LSF) (sauf pour les épreuves de langues)

Interface en langage parlé complété (LPC)

Spécialiste facilitant la lecture labiale en articulant ou en se plaçant face au candidat

Consignes orales ou informations données par des supports audio transcrites par l'examineur (notamment pour les épreuves de langues vivantes)

Accompagnement effectué si possible par la personne habituellement chargée de l'aide (contraintes ou connaissances techniques particulières)

D – Aides Techniques

- Utilisation d'un ordinateur fourni de préférence par le candidat
- Utilisation d'un ordinateur fourni par le centre d'examen
 - Utilisation des logiciels habituellement utilisés en classe (reconnaissance vocale, etc...).
 - fourni par le candidat
- Préciser
- Utilisation du correcteur d'orthographe (sauf pour l'épreuve de dictée et de réécriture du DNB)
- Transcription des sujets en braille : intégral Abrégé
- Agrandissement des sujets : A3 arial 16 arial 20
- Sujet numérisé en PDF possibilité de zoomer ou surligner
- Utilisation d'un matériel d'écriture en braille (ordinateur, tablette,...)
- Utilisation d'un matériel ou outil pédagogique spécifique mis à disposition du candidat
-
- Calculatrice simple 4 opérations quand calculatrice non autorisée par le sujet
- Utilisation de crayons de couleurs identifiés par le nom de la couleur
- Autres (préciser) :

E – Autres mesures

- Étalement du passage de l'examen sur plusieurs sessions (demande à l'inscription de la session)
(préciser les modalités d'étalement)
-
- Conservation de notes jusqu'à cinq ans à partir de la 1^{ère} demande (selon la réglementation de l'examen) (préciser matières et notes obtenues à chaque session) pour les candidats qui ont échoué à l'examen (ne concerne pas les épreuves anticipées)
-
- Date de la 1^{ère} demande :

- Adaptations d'épreuves** prévues par les règlements d'examens :
 - Épreuve écrite d'histoire-géographie (remplacer la réalisation d'un croquis ou d'un schéma d'organisation spatiale par une rédaction) (Bac G)
 - Epreuve orale anticipée d'histoire-géo (Bac STL, STI2D, STD2A) entretien libre au lieu analyse doc pour les déficients visuels
 - Épreuve pratique d'évaluation des compétences expérimentales (Bac S et STL)
 - Épreuve orale de musique (Bac L) pour les déficients visuels
 - Epreuve de LELE BG série L : remplacement de l'oral par un écrit
 - Possibilité de passer à l'écrit une épreuve orale de LV (BTS, BCP)
- Dictée aménagée (DNB)
- Dispenses d'épreuves** ou de parties d'épreuves prévues par les règlements d'examens :
 - Partie écrite **ou** partie orale de l'épreuve obligatoire de LV1 BG BT
 - Partie écrite **ou** partie orale de l'épreuve obligatoire de LV2 BG BT
 - Épreuve obligatoire de LV2 BG BT BCP
 - Épreuve obligatoire d'enseignement technologique en LV1 BT (STI2D – STL)
 - Épreuve obligatoire de design et arts appliqués en LV1 BT (STD2A)
 - Épreuve d'histoire-géo BT (STMG ST2S) 1^{ère} partie : dispense de la question sur croquis
 - Épreuve d'histoire-géo OIB : dispense de la réalisation d'un croquis
 - Épreuve d'histoire-géo DNB : dispense de l'exercice de tâche cartographique
 - Épreuve pratique d'évaluation des compétences expérimentales (Bac S)

Observations complémentaires :

Fait à.....le.....

Cachet et signature du médecin :

Joindre à ce certificat toutes les pièces justificatives (cf note aux familles)**Dossier à adresser au plus tôt au médecin désigné par la CDAPH**